

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 avril 2018

2018-03-49

Date d'affichage : 16 avril 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 avril 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Constance de PÉLICHY à M. Stéphane CHOUIN, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENT EXCUSE: M. Vincent CALVO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2018 pour les communes de l'ex SMIRTOM de Beaugency

Suite à la dissolution du SMIRTOM de Beaugency en 2017, et la reprise de la compétence directement exercée par la Communauté de communes des Portes de Sologne, il y a lieu d'adopter le taux de TEOM 2018 applicable aux 3 communes situées dans la zone de l'ex SMIRTOM de Beaugency.

	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produits attendus	Rappel du taux 2017
Ardon	1 194 201	12%	143 304,12 €	12%
Jouy-le-Potier	999 529	12%	119 943,48 €	12%
Ligny-le-Ribault	1 046 130	12%	125 535,60 €	12%
TOTAL	3 239 860		388 783,20 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le taux de la TEOM 2018, pour les communes d'Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE